

AUTORISATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET AUX VALEURS MOBILIERES DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES ET UTILISATION DES AUTORISATIONS

Les actionnaires de la Société ont consenti au Conseil d'Administration les délégations de compétence et autorisations en matière financière ci-après :

AUTORISATION DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 2 MAI 2011

Résolution	Nature d'autorisation ou de délégation de compétence	Durée de l'autorisation et date d'expiration	Montant nominal maximal par autorisation	Utilisation de l'autorisation	Autorisation non utilisée
5 ^e	Autorisation d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société	18 mois (jusqu'au 2 novembre 2012)	Prix maximum d'achat : 55 euros. Détenue maximum : 10% du capital. Montant cumulé des acquisitions : ≤ 12 milliards d'euros	GDF SUEZ détenait 2,35% de son capital au 23 avril 2012	Autorisation caduque (privée d'effet par la 5 ^e résolution de l'AGM du 23 avril 2012)
13 ^e	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un Plan d'Épargne du Groupe	26 mois (jusqu'au 2 juillet 2013)	40 millions d'euros ⁽¹⁾	Néant	Autorisation caduque (privée d'effet par la 17 ^e résolution de l'AGM du 23 avril 2012)
14 ^e	Augmentation de capital réservée à toute entité constituée dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié international du Groupe	18 mois (jusqu'au 2 novembre 2012)	20 millions d'euros ⁽¹⁾	Néant	Autorisation caduque (privée d'effet par la 18 ^e résolution de l'AGM du 23 avril 2012)
15 ^e	Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe	18 mois (jusqu'au 2 novembre 2012)	Détention maximum : 0,5% du capital	Attribution le 22 juin 2011 de 4199167 actions gratuites, le 6 décembre 2011 de 2996920 actions de performance et le 29 février 2012 de 70778 actions de performance, soit un total de 0,32% du capital au 29 février 2012	Autorisation caduque (privée d'effet par la 22 ^e résolution de l'AGM du 23 avril 2012)

(1) Le plafond global des émissions décidées en vertu des 13^e et 14^e résolutions de l'AGM du 2 mai 2011 et des 6^e, 7^e, 8^e, et 10^e résolutions de l'AGM du 3 mai 2010 est fixé, par la 13^e résolution de l'AGM du 3 mai 2010, à 310 millions d'euros.

AUTORISATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 23 AVRIL 2012

Résolution	Nature d'autorisation ou de délégation de compétence	Durée de l'autorisation et date d'expiration	Montant nominal maximal par autorisation	Utilisation de l'autorisation	Autorisation non utilisée
5 ^e	Autorisation d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société	18 mois (jusqu'au 23 octobre 2013)	Prix maximum d'achat : 40 euros. Détenue maximum : 10% du capital. Montant cumulé des acquisitions : ≤ 9 milliards d'euros	GDF SUEZ détenait 2,30% de son capital au 31 décembre 2012	7,70% du capital
12 ^e	Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales, et/ou émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	26 mois (jusqu'au 23 juin 2014)	225 millions d'euros pour les actions ⁽¹⁾⁽²⁾ + 5 milliards d'euros pour les valeurs mobilières ⁽¹⁾⁽²⁾ représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
13 ^e	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales, et/ou émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	26 mois (jusqu'au 23 juin 2014)	225 millions d'euros pour les actions ⁽¹⁾⁽²⁾ + 5 milliards d'euros pour les valeurs mobilières ⁽¹⁾⁽²⁾ représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
14 ^e	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier	26 mois (jusqu'au 23 juin 2014)	225 millions d'euros pour les actions ⁽¹⁾⁽²⁾ + 5 milliards d'euros pour les valeurs mobilières ⁽¹⁾⁽²⁾	Néant	Intégralité de l'autorisation

Résolution	Nature d'autorisation ou de délégation de compétence	Durée de l'autorisation et date d'expiration	Montant nominal maximal par autorisation	Utilisation de l'autorisation	Autorisation non utilisée
			représentatives de créances		
15 ^e	Augmentation du nombre de titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'émissions de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisées en application des 12 ^e , 13 ^e et 14 ^e résolutions, dans la limite de 15% de l'émission initiale.	26 mois (jusqu'au 23 juin 2014)	225 millions d'euros pour les actions ⁽¹⁾⁽²⁾ + 5 milliards d'euros pour les valeurs mobilières ⁽¹⁾⁽²⁾ représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
16 ^e	Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, dans la limite de 10% du capital social, en rémunération des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital	26 mois (jusqu'au 23 juin 2014)	225 millions d'euros pour les actions ⁽¹⁾⁽²⁾ + 5 milliards d'euros pour les valeurs mobilières ⁽¹⁾⁽²⁾ représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
17 ^e	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un Plan d'Epargne du Groupe	26 mois (jusqu'au 23 juin 2014)	40 millions d'euros ⁽²⁾	Néant	Intégralité de l'autorisation
18 ^e	Augmentation de capital réservée à toute entité constituée dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié international du Groupe	18 mois (jusqu'au 23 octobre 2013)	10 millions d'euros ⁽²⁾	Néant	Intégralité de l'autorisation
20 ^e	Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois (jusqu'au 23 juin 2014)	Montant global des sommes pouvant être incorporées	Néant	Intégralité de l'autorisation
21 ^e	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues	26 mois (jusqu'au 23 juin 2014)	10% du capital par période de 24 mois	Néant	Intégralité de l'autorisation

22^e Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe

18 mois (jusqu'au 23 octobre 2013)

Détention maximum : 0.5% du capital

Attribution le 30 octobre 2012 de 6,0 millions d'actions gratuites, le 5 décembre 2012 de 3,6 millions d'actions de performance et le 27 février 2013 de 0,1 millions d'actions de performance, soit 0,40% du capital au 27 février 2013